

personnes dont ils étaient les uniques soutiens. Eux partis, les vingt qui restent sont condamnés à la misère noire ou à vivre de charité. Et pourquoi ? Parceque la Ville n'a pas eu pour eux la moindre prévoyance ; elle en a cependant l'obligation et les moyens de le faire ne lui manquent pas.

Avec le traitement que reçoivent nos pompiers ils ont juste de quoi vivre pour peu que leur union soit féconde, ce qui justement est le cas pour les trois dernières victimes ; il ne saurait donc être question de leur rogner une partie de leur gain pour leur constituer une réserve en cas d'accident ou de décès.

Ces hommes de devoir ne marchandent pas leur dévouement, la Ville ne doit pas, elle non plus, leur marchander sa protection. Elle doit donc les assurer contre tous les accidents qui peuvent leur survenir en service et le faire d'une manière juste et raisonnable.

Soit que la Ville crée elle même sur ses revenus un fonds d'assurances sur la vie et les accidents en faveur de ses pompiers, soit qu'elle les assure à des compagnies faisant ce genre d'assurance, il est évident que la Ville leur soit la sécurité du lendemain.

Ce que nous demandons n'est pas une chose irréalisable, elle se fait ailleurs et nous en trouvons la preuve dans l'*Histoire générale de l'Assurance* de M. Georges Hamon, page 631 :

“ En France, toutes les Compagnies Accidents accordent aux communes et aux pompiers qui désirent s'assurer, une tarification spéciale en rapport avec le risque. — En Belgique, mêmes procédés sont employés à l'égard des pompiers libres. Voici sur quelles bases les communes de ce pays contractent leurs assurances :

“ Le taux de la prime est 41 centins par 100 francs assurés ; chaque homme étant censé gagner 5 francs par jour ou 1,825 francs par an, la prime est donc de 7 fr. 48 par an et par homme.

“ Moyennant quoi les assurés auront droit à 3 fr. 75 par jour en cas d'incapacité totale temporaire et ce, pendant six mois au plus.

“ En cas d'incapacité partielle, permanente et incurable de travail constatée dans les trois mois, le blessé reçoit une rente viagère calculée sur 533 fois, 267 fois ou 160 fois le salaire quotidien (supposé de 5 fr.) selon le plus ou moins de gravité de la blessure.

“ Tous les cas d'accidents sont parfaitement stipulés dans la police d'assurance.

“ En cas de mort les héritiers directs de l'assuré reçoivent 800 fois le salaire quotidien, soit 4000 francs.”

Question de chiffre à part, la Ville n'aurait elle pas dû depuis longtemps prendre des mesures semblable en faveur de ses pompiers, serviteurs dévoués s'il en fût.

Une mesure de protection s'impose, et, quelle qu'elle soit, elle sera bien accueillie par la population toute entière qui, justement fière de son corps de pompiers, applaudira à toutes les sages mesures de prévoyance qui seront prises en faveur de ses membres.

Du jour où un homme entre dans le corps de pompiers, il doit être certain que s'il tombe dans l'accomplissement de son devoir, ses survivants ne seront pas obligés de vivre d'aumônes et de charité.

ECONOMIE ET PROGRES

Le grand problème industriel du jour est d'éviter les pertes de déchets. La plupart des progrès accomplis dans les vingt dernières années, fait remarquer le *Boston Herald*, sont dus à l'utilisation de produits qu'on considérait auparavant comme étant sans valeur. Les innombrables sous produits du pétrole sont, en majeure partie, des découvertes de cette période ; la valeur commerciale de la graine de coton ne date guère de plus loin ; l'utilisation des rebuts des abattoirs est encore d'une époque plus récente et l'art de réduire les minerais qu'on croyait impraticable autrefois commencent à peine à entrer dans la pratique commune. D'année en année diminue le gaspillage dans la production et on recherche de plus en plus les bénéfices par la pratique de l'économie dans l'emploi de forces et de matières premières absolument nouvelles. C'est peut être dans la production de la force que réside la plus grande perte que nous connaissions. Les fermiers, pris dans leur ensemble, ont encore des procédés de culture plus manifestement ruineux, mais c'est surtout à leur manque de connaissances et non à un défaut de la science elle même s'ils n'emploient pas de meilleurs moyens.

Ce puissant générateur de force de notre siècle — la machine à vapeur — a été tellement perfectionné qu'il en est arrivé à donner bien près de ce qu'on estime être son plus haut degré de

puissance, cependant c'est encore une machine très gaspilleuse. Prenons la meilleure, la machine à triple expansion la plus perfectionnée, elle ne transforme pas en puissance plus de 19 pour cent de l'énergie calorifique emmagasinée dans le charbon et la moyenne des divers modèles de machines à vapeur ne donne pas des résultats de beaucoup supérieurs à la moitié de ceux de la première. On s'est fort ingénieusement, d'ailleurs, à découvrir d'autres sources d'énergie et depuis que l'électricité a été appliquée avec succès à la transmission de la force à longues distances, une nouvelle valeur a été donnée aux forces naturelles qui pendant longtemps ont été remplacées par une force industriellement acquise — la force d'expansion de la vapeur.

Les chutes d'eau, qu'on supposait avoir fini leur temps, reprennent le premier rang. Le Canada qui en possède à profusion sur toute l'étendue de son territoire a une réserve énorme de force motrice qui se renouvelle continuellement sans frais, ni soins et qui dans les conditions les plus favorables peut être utilisée avec plus d'économie que le charbon dans la machine à l'ouverture même du puits de la mine.

Il a été prouvé que la Compagnie du Niagara peut délivrer à la ville de Buffalo la force motrice à moitié du prix de production de cette force à l'aide de la vapeur. Cependant, si l'invention du Dr Jacques, invention qui consisterait à produire l'électricité directement de la combustion du charbon, tient tout ce qu'elle promet, les chutes du Niagara seront alors elles mêmes compromises dans le lot des moyens ruineux. Tirer du charbon et utiliser les neuf dixième de l'énergie qu'il contient au lieu du dixième ce serait une révolution dans la production de la force bien plus remarquable que ce qui s'est vu depuis l'invention de la machine à vapeur.

On ne peut se rendre compte des résultats qui s'en suivraient si par les moyens les plus simples et avec la moindre dépense possible on arrivait à produire neuf fois plus d'énergie électrique qu'on en obtient actuellement à l'aide des chaudières, des machines et des dynamos. Une telle découverte amènerait avec elle de si grands changements au point de vue social et industriel qu'elle serait le commencement d'une ère nouvelle pour les progrès de la science et l'histoire de l'humanité.